

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatre novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

**PRESENTS** : MC SAUSSAC (proc de JC COURT), M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de MF TASTEVIN), B PERRUSSET (proc de A BEL), E ROCHE (proc de I NGUYEN), J SOUBEYRAND (proc de C FAURE), P MAISONNEUVE, C CAVIGGIA, C DUCHAMP, S GENEST, C PASTRE, G SAUCLES (proc de A ROUSSET), R MOULIN, P DUPONT, B TEYSSIER J LAFFONT, G ANTHONY, P CORTIAL, Ph ROUX (proc de M GUYON), MF MARTIN( proc de B SOUCHE), J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER (proc de F CHASSON), G DOZ, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT (proc de JP LARDY).

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 31

Procurations : 12

Votants : 43

Absents : 9

Date de convocation : 28/10/2021

**Secrétaire de séance** : P ROUX

**Absents** : J DAUMAS, K ESSAYAR, JF DURAND, D BERAL, G FANGIER, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, A CHARROUD et M CEYSSON.

**En présence des suppléants non votants** :.

**Objet** : Aide à l'investissement des communes. .

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie d'Aizac relatif aux travaux de voiries communales 2021 ;  
Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date 26 octobre 2021 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne les travaux de voirie communale 2021.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 10 855.50 € soit 50 % du montant HT du projet estimé à 21 711.00 €, le reste étant autofinancé par la commune.

Ces 10 855.50 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune d'Aizac de 30 000.00 € dont le solde disponible avant ce dossier est de 30 000.00 €.

Le solde sur enveloppe de la commune suite à ce dossier s'établira à 19 144.50 €.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :**

- Attribuer un fonds de concours de 10 855.50 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la mairie d'Aizac pour financer les travaux de voirie communale 2021,
- Dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune d'Aizac, initialement de 30 000.00 € sur le compte 2041412 amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 5 Novembre 2021  
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20211104-DEL04112021-01-DE  
Date de télétransmission : 10/11/2021  
Date de réception préfecture : 10/11/2021